# Fiche technique sur les allergènes

#### Dans le cadre de l'action 26 du PRSE 2 de Franche-Comté\*

En cas d'allergie vraie à l'un de ses aliments se référer au PAI de l'enfant et s'informer auprès de ses parents. Des évictions plus strictes pouvant être prescrites dans certains cas.

## **Arachide**

#### Mentions interdites:

- Arachide
- Cacahuète
- Beurre de cacahuète
- Protéines d'arachide



### Mentions autorisées:

-Traces d'arachide ou de cacahuète



Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter la diététicienne du RAFT 03.81.21.84.36

## Fruits à coque

#### Mentions interdites:

- -Pistache
- -Noix de cajou
- -Noix de pécan
- -Noix de Macadamia
- -Noix du Brésil
- « Contient des fruits à coque » sans autre précision

#### Mentions autorisées:

- -Noisette
- -Amande
- -Noix
- -Traces de fruits à coque
- -Traces d'autres fruits à coque



## Soja

#### Mentions interdites:

- -Soia
- -Farine de soja
- -Protéines hydrolysées de soja
- -Isolat de soja
- -Concentra de soja





## Mentions autorisées:

- -Lécithine de soia
- -Traces de soja
- Haricot Mungo

## Généralités

Les ingrédients ci-dessus étant des **allergènes à déclaration obligatoire**, les mentions suivantes : « **huiles végétales** », « **matières grasses végétales** », « **protéines végétales** » sans précision de la nature de l'allergène, sont **autorisées.** 

#### Exemple d'étiquetage La mention « matière grasse végétale » sans autre précision : il ne pas s'agir d'arachide, BISCUITS CACAOTES AUX CEREALES ET AUX PEPITES DE CHOCOLAT ENRICHIS EN VITAMINES E, BI, de fruits à coque ou de soja PP. EN FER ET EN MAGNESIUM ET SOURCE DE CALCIUM ET DE PHOSPHORE. La mention « Contient soja » est → Biscuit autorisé obligatoire car il y a présence de ussurant (écithine de soja) Matière grasse végétale - Conomique en poudre 3.5 % - Sirop de glucose-fructose - Poudres onate acide d'ammonium, carbonate acide de sodium, diphosphate disodique - Lait écrémé en poudre 0.8 % (équivalent « lécithine de soia » dans le produit La mention « fabriqué dans un atelier qui → Biscuit autorisé utilise : noisette » : CONTIENT : GLUTEN, SOJA, LAIT. FABRIQUE DANS UN ATELIER QUI UTILISE : ŒUF, NOISETTE, SESAME - Traces - « Noisette » est autorisée → Biscuit autorisé

\*Ce document a été élaboré par la diététicienne du RAFT, dans le cadre de l'action 26 du PRSE 2, « Recommander l'éviction des principaux allergènes (arachide, soja, certains fruits à coque) des appels d'offre de la restauration collective », en collaboration avec l'Agence Régionale Santé 70, la Protection Maternelle et Infantile 70, Le Pays de Vesoul-Val de Saône, la Santé Scolaire 70 et l'Association des Maires de France 70.











P

R

S

Ε